

Étude



D'ici 2020, 7 000 à 11 000 emplois à créer pour accompagner la dépendance dans les Pays de la Loire

Accompagner 12 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires dans les Pays de la Loire d'ici 2020, c'est le défi auquel doivent faire face les acteurs concernés. Cette augmentation entraînera un besoin accru d'aidants professionnels. D'ici 2020, entre 7 300 et 11 000 emplois supplémentaires du secteur social et médico-social s'avèreraient ainsi nécessaires. La majorité d'entre eux seraient des emplois à domicile, mais leur ampleur relèvera du degré de prise en charge de la dépendance en institution. En particulier, les besoins de personnel d'aide à domicile oscilleraient entre 4 200 et 6 100 emplois. La capacité de la collectivité à générer une offre suffisante de ces emplois se pose avec acuité, d'autant que les conditions de travail y sont spécifiques. Face aux transformations de la vie familiale, le renforcement du soutien des aidants familiaux constitue un autre enjeu.

Vincent BONNEFOY,
Christophe FOUCHARD (Insee)
Anne-Cécile MAGOAROU,
Michel POUPON (ARS)

En 2013, 79 000 personnes sont potentiellement dépendantes dans les Pays de la Loire. Est considérée comme dépendante, une personne de plus de 60 ans qui a besoin d'être aidée pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne ou dont l'état de santé requiert une surveillance régulière. En raison du vieillissement de la population, 12 000 personnes supplémentaires seraient touchées par la dépendance d'ici 2020. Cette augmentation conséquente est un défi posé aux acteurs en charge de l'offre de soins, des services d'accueil et d'accompagnement. La présente étude vise à mesurer les besoins d'emplois, dans le secteur social et médico-social, nécessaires à l'accompagnement de ces personnes. Elle fournit des éclairages en examinant trois scénarios prospectifs dont la réalisation dépendra des choix individuels et collectifs. Les créations d'emplois générées par le vieillissement de la population dans l'économie marchande ne sont pas appréhendées dans cette étude.

7 300 à 11 000 emplois supplémentaires d'ici 2020

En 2013, 57 400 emplois en équivalent temps plein du secteur social et médico-social sont consacrés, dans les Pays de la Loire, à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes. D'ici 2020, l'augmentation du nombre

de personnes âgées dépendantes générera un recours accru à ces emplois. Afin d'anticiper ces évolutions, trois scénarios ont été élaborés pour en mesurer l'ampleur. Dans la région, 7 300 à 11 000 emplois supplémentaires en équivalent temps plein seraient ainsi nécessaires pour accompagner la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes entre 2013 et 2020. Cela correspond à une progression de 13 % à 19 % par rapport aux emplois actuels.

La déclinaison de ces emplois au niveau départemental dépend des spécificités locales, tant en matière de démographie que d'offre d'hébergement. D'ici 2020, la Loire-Atlantique et la Vendée accueilleraient respectivement 4 000 et 3 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires, contre 2 500 pour le Maine-et-Loire, 1 500 pour la Sarthe et 1 000 pour la Mayenne. En matière d'offre d'hébergement, par exemple, la Vendée présente la spécificité d'être le département métropolitain le mieux équipé en places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le Maine-et-Loire et la Sarthe disposent, quant à eux, d'une présence plus forte de logements-foyers.

Les deux premiers scénarios (cf. encadré p. 3) reposent sur l'hypothèse d'une faible augmentation du nombre de places en institution, limitée aux 950 places déjà programmées dans la région d'ici 2020. Ils traduisent une

politique nationale visant à renforcer les dispositifs d'accompagnement des personnes à domicile, notamment pour tenir compte du souhait des personnes âgées. Par ailleurs, ces scénarios intègrent le fait que les Pays de la Loire disposent d'une offre importante de places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. En conséquence, la progression de l'emploi en institution se limiterait à 500 emplois.

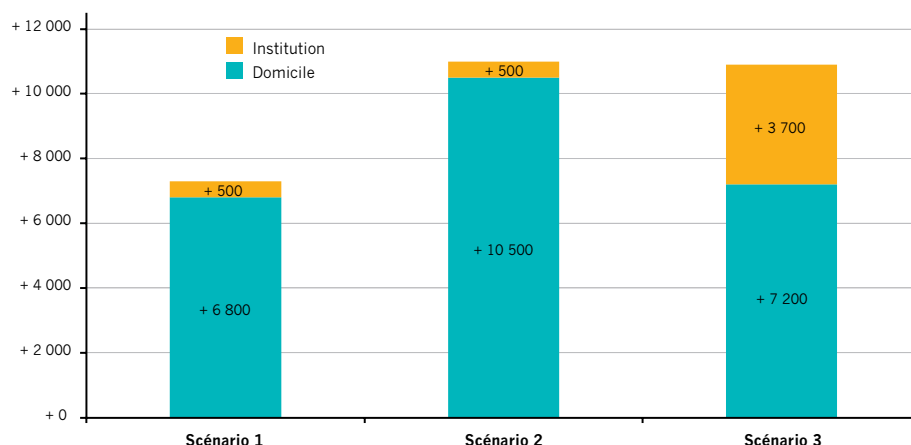
Le premier scénario se distingue du deuxième par l'accentuation du degré de dépendance en institution, reflet de l'aggravation individuelle de la dépendance et de la priorité accordée à l'accueil des personnes les plus dépendantes. Selon ce scénario, un quart des places en institution actuellement occupées par des personnes non dépendantes pourraient être occupées par des personnes modérément dépendantes en 2020. La part de personnes non dépendantes accueillies dans un établissement passerait ainsi de 24 % en 2013 à 18 % en 2020. Par ailleurs, selon ce scénario, un quart des places occupées en 2013 par des personnes modérément dépendantes seraient occupées d'ici 2020 par des personnes très dépendantes. Cette aggravation individuelle de la dépendance en institution est supposée se faire à taux d'encadrement inchangé. Dans les Pays de la Loire en 2012, 54 professionnels sont employés pour accompagner 100 résidents en institution. Ce taux d'encadrement varie selon la structure d'hébergement : il s'élève à 93 % pour une unité de soins de longue durée, 58 % pour une maison de retraite et 16 % pour un logement-foyer. À l'horizon 2020, l'augmentation de la dépendance en institution devrait s'accompagner d'un surcroît d'encadrement. Si la stabilité des taux d'encadrement constitue donc une hypothèse forte, certains progrès technologiques permettraient à plus long terme un moindre recours aux professionnels.

A contrario dans le deuxième scénario, le degré de dépendance en institution resterait quasiment le même qu'aujourd'hui. En conséquence, les besoins d'accompagnement se reporteraient à domicile : la quasi-totalité des personnes âgées entrant dans la dépendance resteraient à leur domicile (92 %). En maintenant les niveaux d'accompagnement actuels, 10 500 emplois seraient à créer d'ici 2020 pour l'accompagnement à domicile, contre 6 800 emplois selon le premier scénario.

Le troisième scénario décrit une politique de régulation en institution peu

Entre 7 300 et 11 000 emplois supplémentaires seraient à créer d'ici 2020

Emplois supplémentaires en équivalent temps plein induits par la dépendance dans les Pays de la Loire



Lecture : selon le scénario 1, entre 2013 et 2020, 6 800 emplois en équivalent temps plein seraient à créer à domicile et 500 en institution, pour accompagner les personnes âgées dépendantes.

Sources : Insee, enquête Handicap-santé 2008-2009 scénario central - Recensement de la population (RP) 2007 - Omphale 2010 scénario central ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Agence Régionale de Santé (ARS), Enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) 2012 - Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) 2013.

Entre 4 800 et 6 900 emplois de personnel d'aide à la vie quotidienne seraient à créer d'ici 2020

Emplois induits par catégorie de personnel en équivalent temps plein

Catégorie de personnel	2013	Évolution 2013-2020		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Ensemble	57 400	+ 7 300	+ 11 000	+ 10 900
dont : Personnel soignant	23 100	+ 2 400	+ 3 900	+ 4 200
- Infirmier	9 000	+ 1 500	+ 2 500	+ 2 000
- Aide-soignant	12 000	+ 600	+ 1 000	+ 1 800
- Autre personnel médical ou paramédical	2 100	+ 300	+ 400	+ 400
dont : Personnel d'aide à la vie quotidienne	28 200	+ 4 800	+ 6 900	+ 6 000
- Agent de service hospitalier ou agent de service	8 300	+ 200	+ 200	+ 1 000
- Aide ménagère, aide à domicile	15 600	+ 4 200	+ 6 100	+ 4 300
- Autre personnel d'aide à la vie quotidienne	4 300	+ 400	+ 600	+ 700

Sources : Insee, enquête Handicap-santé 2008-2009 scénario central - RP2007 - Omphale 2010 scénario central ; DREES - ARS, EHPA 2012 - FINESS 2013.

contrainte (cf. encadré ci-contre). La part de personnes âgées dépendantes accueillies en institution se maintiendrait d'ici 2020, à 53 %. Pour satisfaire cette hypothèse, il serait nécessaire de créer 6 400 places d'ici 2020 et 3 700 emplois en institution. Les besoins à domicile, estimés à 7 200 emplois, demeureraient importants, dans la mesure où le degré de dépendance en institution n'augmenterait pas.

L'accompagnement à domicile, un enjeu de société

Dans chaque scénario étudié, l'emploi à domicile se développerait davantage que l'emploi en institution. En résulteraient des besoins substantiels de personnel soignant et d'emplois d'aide à

la vie quotidienne. Le projet régional de santé propose de développer les services de soins infirmiers à domicile, mais également de renforcer le soutien auprès des aidants familiaux en développant une offre diversifiée (accueil de jour, accueil temporaire). Du fait des transformations sociétales, le nombre d'aidants familiaux pourrait s'amenuiser. À long terme, l'augmentation de l'espérance de vie, en particulier celle des hommes, renforcerait le rôle des conjoints dans l'accompagnement de la dépendance à domicile. Mais parallèlement, le potentiel d'enfants aidants pourrait se restreindre, notamment en raison d'un nombre d'enfants par famille plus faible que par le passé. Ainsi en France, les femmes nées en 1930 ont eu en moyenne 2,6 enfants, contre 2,4 enfants pour les femmes nées dix



ans plus tard, et 2,1 enfants pour les femmes nées vingt ans plus tard. Par ailleurs, l'augmentation des taux d'emploi des séniors, en particulier celui des femmes, réduirait le temps disponible des aidants. Entre 1990 et 2010 dans les Pays de la Loire, le taux d'emploi des femmes est ainsi passé de 51 % à 63 %.

D'importants besoins de personnel soignant

D'ici 2020, 2 400 à 4 200 emplois de personnel soignant seraient à créer. En prenant en compte les besoins liés aux départs à la retraite, les emplois à pourvoir sur la période seraient conséquents.

Au moins 1 900 emplois d'infirmiers et d'aides-soignants à pourvoir chaque année

Emplois induits d'ici 2020 pour accompagner la dépendance et compenser les départs à la retraite

	Infirmier	Aide-soignant	Aide à domicile, aide ménagère, auxiliaire de vie sociale
Postes à pourvoir par année (2013 à 2020)	900 à 1 100	1 000 à 1 100	1 600 à 1 900
dont :			
- Accompagnement de la dépendance	200 à 400	100 à 200	600 à 900
- Remplacement des départs à la retraite	700	900	1 000
Diplômés (moyenne 2009-2012)	1 000	1 200	-

Lecture : chaque année, 200 à 400 emplois d'infirmiers en équivalent temps plein seraient à créer d'ici 2020 pour accompagner les personnes âgées dépendantes. À cet horizon, 700 infirmiers partant à la retraite seraient à remplacer. Chaque année, 900 à 1 100 postes d'infirmiers seraient ainsi à pourvoir pour accompagner la dépendance et compenser les départs à la retraite. À titre de comparaison, 1 000 personnes par an ont obtenu le diplôme d'infirmier, en moyenne entre 2009 et 2012.

Sources : Insee, enquête Handicap-santé 2008-2009 scénario central - RP 2007 - Omphale 2010 scénario central ; DREES - ARS, EHPA 2012 - FINESS 2013 ; DREES - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), Enquêtes écoles de formation.

Comment sont calculées les projections d'emplois nécessaires à l'accompagnement de la dépendance ?

Le calcul du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes de 2013 à 2020 repose sur un prolongement des tendances démographiques récentes, en termes d'espérance de vie, de migration résidentielle, et sur une hypothèse d'évolution des taux de dépendance estimés avec l'enquête nationale Handicap-santé 2008-2009.

Trois scénarios sont ensuite appliqués pour passer d'une population de personnes âgées dépendantes à une projection d'emplois à créer dans le secteur social et médico-social (cf. tableau ci-dessous).

La population des personnes âgées dépendantes est ventilée par type de résidence (en institution ou à domicile), selon la répartition observée pour l'année 2013 et, pour l'horizon 2020, en prenant en compte le nombre de places supplémentaires autorisées en institution (**hypothèse n° 1**) et l'éventuelle montée de la dépendance en institution (**hypothèse n° 2**). Le nombre de résidents en institution au 1^{er} janvier 2013 est estimé à partir du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess).

À la population résidente en institution, sont appliqués des taux d'encadrement (nombre de professionnels en équivalent temps plein pour 100 résidents) estimés à partir de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA 2012), pour chaque type d'hébergement. Ces taux d'encadrement sont maintenus constants d'ici 2020 (**hypothèse n° 3**).

La population dépendante restant à domicile à l'horizon 2020 est supposée recourir dans les mêmes proportions à un professionnel, étant donné son niveau de dépendance et sa situation familiale (**hypothèse n° 4**). Les temps moyens passés par ces professionnels à s'occuper des personnes (à niveau de dépendance et situation familiale donnés) sont supposés être constants d'ici 2020 (**hypothèse n° 5**). Les hypothèses 4 et 5 sont estimées au niveau national, à partir de l'enquête Handicap-santé 2008.

Trois scénarios correspondant à une prise en charge plus ou moins importante de la dépendance en institution

Scénarios	Évolution du nombre de places en institution (hypothèse n°1)	Montée et accompagnement de la dépendance en institution (hypothèses n°2 et 3)	Accompagnement de la dépendance à domicile (hypothèses n°4 et 5)
Scénario n°1 Politique de régulation forte en institution et montée du degré de dépendance en institution	950 places supplémentaires d'ici 2016 (déjà programmées) et stabilisation jusqu'en 2020	Montée du niveau de dépendance en institution d'ici 2020, reflet : - de l'aggravation individuelle de la dépendance - de la priorité de l'accueil aux personnes les plus dépendantes Stabilisation des taux d'encadrement par catégorie de personnel	Stabilisation des taux de recours à un professionnel selon la situation familiale et le degré de dépendance de la personne Stabilisation du nombre moyen d'heures passées par un professionnel à accompagner la personne
Scénario n°2 Politique de régulation forte en institution et quasi-stabilité du degré de dépendance en institution		Maintien du nombre de places en institution pour les personnes non dépendantes Stabilisation des taux d'encadrement par catégorie de personnel	
Scénario n°3 Politique de régulation en institution peu contrainte	Évolution du nombre de places en institution selon des hypothèses démographiques : stabilisation de la part des personnes âgées dépendantes accueillies en institution, soit 6 400 places supplémentaires d'ici 2020		



Chaque année entre 2013 et 2020, 200 à 400 emplois d'infirmiers supplémentaires seraient nécessaires pour accompagner la dépendance et 700 emplois pour compenser les départs à la retraite de l'ensemble du personnel infirmier, si les comportements de départs à la retraite perduraient. Ces besoins posent la question des quotas de formation fixés chaque année dans la région. Le nombre actuel de 1000 diplômés en moyenne par an semble respecter un certain équilibre entre l'offre et la demande. Les besoins plus larges de la société liés à l'augmentation et au vieillissement de la population régionale seront toutefois à considérer afin d'adapter éventuellement l'offre de formation.

Le constat est similaire pour les aides-soignants mais les possibilités d'adaptation sont plus aisées, leur formation durant un an contre trois ans pour les infirmiers. Actuellement, 1200 diplômés sortent chaque année de formation, quand 100 à 200 emplois supplémentaires seraient nécessaires pour accompagner la dépendance et 900 emplois pour compenser les départs à la retraite.

De nombreux emplois d'aide à domicile seraient à mobiliser

D'ici 2020, 4 200 à 6 100 emplois d'aide à domicile seraient à créer pour effectuer les actes courants du quotidien

(préparer le repas, entretenir le logement...). À ces emplois, s'ajouteraient ceux liés au remplacement des nombreux départs à la retraite. Entre 2010 et 2020, 44 % du personnel d'aide à domicile des Pays de la Loire partiraient à la retraite. Sur la période 2013-2020, 7 100 départs à la retraite seraient ainsi à remplacer. Au-delà de la problématique de la dépendance, le vieillissement de la population générera des besoins plus larges dans les métiers des services à la personne.

Le renforcement du maintien à domicile interpelle sur la capacité de la collectivité à générer une offre suffisante d'emplois d'aide à la vie quotidienne, alors que les conditions de travail de ces professions sont souvent difficiles. Les revenus tirés de ces emplois sont faibles : en 2008, la moitié des aides à domicile perçoivent un salaire mensuel inférieur à 840 euros en France. Cela résulte d'une conjonction entre salaire horaire faible et temps partiel répandu. Dans les Pays de la Loire en 2010, 65 % du personnel d'aide à domicile travaillent à temps partiel. Ce temps partiel est subi pour quatre professionnels sur dix, qui souhaiteraient travailler davantage.

La question de l'attractivité de ces emplois est donc posée. Le secteur de l'aide à domicile peine à faire émerger un compromis stable concernant la mesure et l'organisation du temps de travail. Les débats portent notamment sur le calcul de la rémunération. Celui-

ci pourrait ne plus se baser uniquement sur le temps d'intervention au domicile de la personne, mais tenir compte également d'une partie du temps lié aux fréquentes interruptions, comme le temps de déplacement entre deux interventions.

La dynamique des emplois liés à la dépendance relèvera aussi de la capacité de financement des familles et de la collectivité. En effet, ils sont en partie financés par la collectivité, directement par les dépenses de santé majoritairement prises en charge par l'assurance maladie, ou indirectement via des mécanismes de solvabilisation de la demande (crédit d'impôt, allocation personnalisée d'autonomie).

Un enjeu qui ne s'arrête pas à 2020

Si les défis paraissent déjà conséquents, la question de l'accompagnement des personnes âgées en situation de perte d'autonomie se poursuivra au-delà de 2020. Malgré un rythme plus contenu de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes entre 2020 et 2030 (+ 14 000 personnes) lié aux générations creuses nées entre 1935 et 1945, le problème de la dépendance se posera de façon encore plus aiguë après 2030. Les premières générations du baby-boom arriveront alors aux âges élevés, synonymes de risque d'entrée dans la dépendance.

Pour en savoir plus

Gray P. et Legendre D., *Vieillesse des actifs dans les Pays de la Loire : le « papy-boom » et ses enjeux*, Insee Pays de la Loire, Étude, n° 121, juillet 2013.

Bonnefoy V., Fouchard C. et Soulas O., *Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030*, Insee Pays de la Loire, Études, n° 101, février 2012.

Julé M., *Infirmiers, aides-soignants, des métiers qui recrutent*, dans *L'année économique et sociale 2010 dans les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, Dossier, n° 41, mai 2011.

Marquier R. et Nahon S., *Les conditions de travail des aides à domicile*, Drees, Dossier Solidarité Santé, n° 30, juillet 2012.

Charpin J.-M., *Perspectives démographiques et financières de la dépendance*, Ratte E., *Accueil et accompagnement des personnes âgées*, Rapports des groupes de travail n° 2 et n° 3 formés lors du débat national sur la dépendance de 2011, juin 2011.

Cette publication est issue d'un partenariat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire.



Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire

105, rue des Français Libres - BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 09 72 72 4000 pour le prix d'un appel local.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Paul FAUR

RÉDACTEUR EN CHEF :

Sylvain DUVERNE

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :

Véronique REMONDINI

BUREAU DE PRESSE : 02 40 41 75 89

MISE EN PAGE - IMPRIMERIE

Imprimerie GRAND LARGE

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014

ISSN 1633-6283

© INSEE Pays de la Loire

Janvier 2014